

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 20 octobre 2025
Délibération n°2025-26

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-huit août de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DE SMET Jean-Jacques, Maire.

Présents : M. ARES Pascal, Mme BISTER Lidwine, Mme DENONIN Marie-Pierre, M. DE SMET Jean-Jacques, M. DORSEMAINE Alain, Mme MOULOUNGUI BIGNEGNIE Persis.

Absents : M. CHRISTOPHE Jérémie
Mme LATOUR Anita
M. LOUAULT Vincent donne pouvoir à M. DE SMET Jean-Jacques
M. THIBAULT Charly

Mme DENONIN Marie-Pierre a été désignée secrétaire de séance.

CONVOCATION :

Date convocation 13/10/2025
Affichée le 13/10/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	10
Présents	6
Votants	7

RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Le Maire rappelle que la Communauté de communes Autours de Chenonceaux Bléré Val de Cher a été créée le 01 janvier 2001.

Lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2025, ont été adoptés les rapports d'activités suivants :

- Le rapport d'activité principal 2024
- Le rapport d'activité du service mutualisé voirie 2024
Service créé au 1er janvier 2016 par délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2015.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16 et l'article. L. 5211-39 du CGCT

Vu la mutualisation des communes membres,

Vu les rapports présentés

Le Conseil municipal,

- **Prend** acte des rapports annuels de la Communauté de Communes « Autours de Chenonceaux » Bléré Val de Cher.

Fait en mairie de Cigogné,
le 20 octobre 2025

Le Maire,
Jean Jacques DE SMET



Certifié exécutoire par :
Affichage en mairie le 21/10/2025
Transmission en préfecture le